
Procès-verbal de la fête civique célébrée à Rochefort en l'honneur des capitaines de vaisseau Mulon et Tartu et en présence des représentants Lequinio et Laignelot, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Joseph Marie Lequinio de Kerblay, Joseph François Laignelot

Citer ce document / Cite this document :

Lequinio de Kerblay Joseph Marie, Laignelot Joseph François. Procès-verbal de la fête civique célébrée à Rochefort en l'honneur des capitaines de vaisseau Mulon et Tartu et en présence des représentants Lequinio et Laignelot, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 45-46;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39094_t1_0045_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les sans-culottes composant la Société des Amis de la Constitution, séant à Moyaux, district de Lisieux, département du Calvados, rendent grâce à la Convention d'avoir préservé la chose publique de la chute dans laquelle voulaient l'entraîner les députés traîtres, dont plusieurs sont déjà tombés sous le glaive de la loi; ils espèrent que bientôt les autres subiront le sort que méritent leurs crimes.

Ils informent la Convention que le nommé Durand, suppléant du département de l'Eure, a été destitué de sa place d'administrateur du district de Pont-Audemer, pour cause d'incivisme, par les représentants du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des sans-culottes de la Société des Amis de la Constitution de Moyaux (2) :

Les sans-culottes composant la Société des Amis de la Constitution séant à Moyaux, district de Lisieux département du Calvados, à la Convention nationale.

« Moyaux, 24 brumaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous frémissons d'horreur à la vue de l'abîme dans lequel les députés traîtres auraient précipité la République sans votre vigilance à déjouer leurs trames liberticides. Déjà plusieurs de ces parricides ont subi le châtiement dû à leurs crimes, et nous espérons que bientôt le glaive de la loi frappera les autres.

« Nous demandons que leurs noms infâmes soient rayés des procès-verbaux des assemblées électorales déposés dans les archives de la Convention; de tels noms ne doivent pas souiller les monuments de la République.

« Nous vous informons que le nommé Durand, suppléant des députés du département de l'Eure, a été cassé de sa place d'administrateur du district de Pont-Audemer pour cause d'incivisme, par les représentants du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg.

« Les membres composant le comité de correspondance;

« BERTHAUX; BOUCHARD; A.-H. AVROUIN; GUETTIER; N. OLLIVIER. »

Le conseil général de la commune de Rochefort adresse à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique qui a été célébrée le 10 du mois dernier dans cette commune : il proteste de la persévérance et de l'entier dévouement à la République, de tous les habitants de cette com-

mune, et engage la Convention à rester inébranlablement à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi du procès-verbal de la fête civique (2).

Le conseil général permanent de la commune de Rochefort, à la Convention nationale.

« Rochefort, le 24 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous vous adressons le procès-verbal de la fête civique que nous avons célébrée le dix de ce mois, vous y verrez le triomphe de la raison et notre empressement à propager les vertus républicaines.

« Nous n'avons d'autre temple que celui de la vérité dépouillé de tout signe de superstition, nous l'avons décoré des droits de l'homme et de sentences républicaines propres à nourrir l'esprit public.

« Comptez, citoyens représentants, sur notre persévérance et notre entier dévouement à la République, mais n'oubliez pas que tous les républicains vous font un devoir de rester inébranlables à votre poste jusqu'à l'entière extinction des ennemis de la liberté; nous réitérons de nouveau notre adhésion à tous vos décrets et nous jurons de les faire exécuter par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

(Suivent 8 signatures.)

« P.-S. Nous voyons dans les papiers publics que les prêtres de la commune de Paris ont aussi renoncé aux longues erreurs qu'ils ont prêchées jusqu'à présent, et que cette commune se porte comme la première qui ait donné un pareil exemple. Cependant vous vous assurerez par la date des pièces imprimées que nous vous envoyons que c'est celle de Rochefort qui a cet avantage. »

Procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu à Rochefort le dernier jour de la première décade du second mois de l'an deuxième de la République française, une et indivisible (3).

Le principal objet de cette fête était de rendre hommage à la mémoire des citoyens Mulon et Tartu, tous deux capitaines de vaisseau, morts dans le combat, en défendant la liberté républicaine. Mulon, qui commandait la frégate *La Cléopâtre*, fut attaqué par deux frégates anglaises; il en prit une, mais un boulet de la seconde vint trancher le fil de ses jours, et sa mort occasionna la prise de sa propre frégate par celle qu'il combattait encore après avoir fait amener la première.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 134.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 134.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(3) *Ibid.*

Tartu commandait la frégate l'*Uranie*; dans l'espace d'un mois, il venait de faire plusieurs prises intéressantes, et particulièrement une corvette espagnole, dont l'équipage était composé de deux cent cinquante hommes : Tartu, suivi de sa prise, attaqua une frégate anglaise, et déjà le sang ruisselait de toutes parts des sabords de cette dernière : elle était sur le point d'amarrer lorsqu'un boulet vint emporter la cuisse de Tartu; il survécut quelques quarts d'heure à sa blessure, et n'employa ces derniers moments qu'à encourager son équipage et à donner à son fils, mousse à son bord, des leçons de patriotisme et de vertu : « Je meurs content, mon fils, j'ai combattu pour la liberté de mon pays; apprends à la défendre et à savoir mourir pour la patrie. » Telles furent les dernières paroles de ce héros républicain. Ces deux braves marins étaient tous les deux nés plébéiens : ils ont tous les deux commencé par être mousses, et sont montés, par leur civisme et leurs talents, au grade de capitaine de vaisseau, qu'ils n'auraient jamais atteint sous le règne des despotes, et dans lequel ils ont si glorieusement terminé leur carrière. Les citoyens de Rochefort, justement épris de reconnaissance envers ces deux sans-culottes, dont ils avaient si souvent admiré les vertus, ont voulu élever un monument à leur mémoire. Toutes les autorités constituées, tous les corps civils et militaires, la société républicaine, et de nombreuses députations circonvoisines, composèrent cette fête mémorable, à laquelle s'étaient réunis les représentants du peuple entourés des enfants de Mulon et de Tartu.

L'urne funéraire, simplement semée de fleurs et ombragée d'une couronne de chêne et de laurier était posée sur un brancard porté par huit officiers de la marine, et négligemment soutenue par des rebans tricolores, à un support en forme de dôme, surmonté d'une pique et du bonnet de la liberté.

Le cortège parti à une heure après midi de la maison commune, au bruit d'une musique guerrière, se rendit sur la place de la liberté où l'urne fut déposée sur l'autel de la patrie.

Le président de la société, placé sur les marches de l'autel, au milieu des représentants du peuple, prononça un discours animé de toute l'énergie républicaine. La haine des tyrans de toute espèce, le mépris des grands et de leurs titres fastueux, s'imprimèrent dans tous les cœurs. Les citoyens qui portaient les noms proscriptions de roy, gentilhomme, etc., sollicitèrent de ne plus en être flétris et de leur substituer ceux que nous chérissons tous. Les représentants du peuple et la municipalité arrêtaient cette demande et donnent, par le baptême civique, une existence nouvelle, en quelque sorte, à ces citoyens indignes de leur ancienne dénomination. *Les cris répétés de Vive la Montagne! Vive la République!* firent parler les airs, et cette scène attendrissante fut suivie d'un autodafé de différents titres et monuments du fanatisme et de la féodalité.

Le cortège dirigea ensuite sa marche vers le Temple de la Vérité, un peuple immense s'y porta en foule : jamais les momeries évangéliques, jamais les fêtes des tyrans mitrés ou couronnés n'attirèrent une telle affluence.

Un citoyen prononce l'oraison funèbre de Mulon et Tartu. Un profond silence, et quelques soupirs mêlés de larmes, annoncent les regrets

et font entendre l'expression de la douleur. Un des représentants monte à la chaire de la vérité, jette quelques fleurs sur la tombe de ces deux victimes de la liberté, et bientôt sa voix consolante fait taire la douleur, électrise toutes les âmes, et chacun n'éprouve plus que le double sentiment de la vengeance et de la haine des tyrans; il finit, en prononçant l'arrêté pris par son collègue et lui, de faire porter à la frégate l'*Uranie* le nom de *Tartu*. L'autre représentant le remplace à la tribune; la superstition, le fanatisme sont vivement attaqués, vivement combattus; la morale éternelle l'emporte, la superstition et le fanatisme sont terrassés, la lumière pénètre davantage, cinq prêtres, entraînés par la force de la vérité, se dépouillent de leurs trop vieilles erreurs, les protestants imitent leur exemple, et tous, à l'envi, jurent de ne faire qu'une même famille, et de ne reconnaître qu'une religion : celle de la liberté et de la fraternité. Aussitôt, les représentants du peuple, aussi attendris que l'assemblée entière, de cette salutaire conversion, et pour montrer que la nation française est toujours grande et généreuse, arrêtaient, au bruit des plus vives acclamations, que ces cinq prêtres philosophes jouiraient de leur pension leur vie durant, et contractèrent l'engagement solennel de faire ratifier cet arrêté par la Convention nationale. Des cris prolongés de : *Vive la Montagne! Vive la République!* se firent entendre dans toutes les parties du Temple, qui ne couvrent plus qu'un peuple de frères réunis sous l'étendard de la liberté : on y brûle les lettres de prêtrise; le peuple impatient demande à grands cris que le tabernacle soit remplacé par le tableau des droits de l'homme et l'acte constitutionnel, et cette belle journée, qu'on pourra appeler le triomphe de la morale sur la superstition, a fixé dans tous les cœurs le sentiment inexorable de la haine pour tous les tyrans de l'univers.

Signé : LEQUINIO, LAIGNELOT, représentants du peuple; LEGRAND, président du district; GRUEL, premier juge du tribunal du district; HUGUES, président du comité de surveillance révolutionnaire; BERTOUY, président de la Société républicaine; FAURÈS, juge du tribunal de commerce; CHARLOT, principal chef de l'Administration civile de la marine; LEDALL KEON, commandant des armes; DELISLE, maire; TEXIER-PERRAIN fils; JOSSAND aîné; LELOUP aîné; BOURRASSAND; PELLÉ père; SAVIGNY aîné; CONFOLANT, officiers municipaux; AUNAY; GOULARD; DUMAS; PRULAY aîné; RANGÉ; GAGET; VRIGNEAUX; trésorier; COCHON; BONNEAU; GOND aîné; GODUC; MINGUET; TURPEAU; DESCHAMPS; BRAUD; GARIN; VIVEZ aîné, notables; ANDRÉ, procureur de la commune; BARRAUD, substitut; JOYEUX fils, secrétaire-greffier.

Profession de foi de plusieurs prêtres de la commune de Rochefort et circonvoisines.

Nous, prêtres assermentés sur la constitution républicaine de France, et attachés de cœur et d'affection à toutes les lois de la République, reconnaissant l'évidence des vérités philosophiques qui ont donné lieu à ce régime